



A Voiron le 05 octobre 2022
A l'attention de l'ensemble des Adhérents de
L'Etoile de Voiron Gymnastique

Objet : Assemblée Générale

Chers adhérents, chers parents, chers amis,

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous convier à notre Assemblée Générale qui se tiendra le mercredi 16 novembre 2022 à 19h, Salle de l'Etoile de Voiron Rue Jean-Baptiste Guimet à Voiron.

A cette occasion, nous dresserons le bilan technique, financier et moral de l'année 2021-2022 et présenterons nos projets pour cette année à venir. Nous répondrons à vos potentielles questions puis nous clôturerons cette assemblée de manière conviviale par le verre de l'amitié.

MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022

à 19h

Salle de l'Etoile de Voiron

Rue Jean-Baptiste Guimet à Voiron

Nous comptons sur vous. Votre participation nous est précieuse et permet le bon fonctionnement du club.

Bien sportivement,

Pour le Conseil d'Administration,

Fabien MARIE



Président de l'Etoile de Voiron Gymnastique



EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

1 - MEMBRES ACTIFS

- Les gymnastes licenciés, majeurs,
- Les parents de licenciés,
- Les membres de l'encadrement technique âgés de 18 ans ou plus,
- Les adhérents volontaires.

2 - ADHERENTS VOLONTAIRES

Sont considérés comme membres actifs au titre d'adhérent volontaire, les personnes s'acquittant d'une cotisation personnelle, dont le montant est fixé chaque année par le conseil d'administration.

Pour la saison 2022 – 2023, la cotisation s'élève à 30,00 €.

Toute demande d'adhésion volontaire est soumise à l'agrément du Conseil d'administration.

3 - DROIT DE VOTE

Disposent du droit de vote :

- Les gymnastes licenciés majeurs,
- Les parents de licenciés,
- Les membres de l'encadrement technique âgés de 18 ans et plus,
- Les adhérents volontaires à jour de cotisations,

NOTA : Plusieurs droits de vote ne se cumulent pas.

4 - POUVOIRS

Chaque électeur présent ne peut représenter qu'un seul autre électeur, à condition d'en présenter le pouvoir écrit lors du vote.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est renouvelable par tiers chaque année. Les membres sortants sont rééligibles.

5 - CANDIDATURES :

Tout électeur peut faire acte de candidature.

Les candidatures sont recevables jusqu'au moment du vote. Les postes à pourvoir sont recevables jusqu'au moment du vote. Les postes à pourvoir pour la saison 2022 - 2023 seront déterminés lors de l'Assemblée Générale.





**A retourner au Président de
l'E.D.V. GYM – B.P. 192 – 38505 VOIRON**

Ou

A remettre au début de l'Assemblée Générale

DEMANDE D'ADHESION VOLONTAIRE

Mme, Mr : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Sollicite l'accord du Conseil d'Administration de l'E.D.V. GYM pour prendre part aux activités de l'association au titre d'ADHERENT VOLONTAIRE.

Je verse à cet effet la somme de 30 € représentant le montant de la cotisation pour la saison 2022 – 2023

A Le Signature

ACTE DE CANDIDATURE

Mme, Mr : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Electeur au titre de (rayer les mentions inutiles) :

- Licencié majeur
- Parent de licencié
- Membre de l'encadrement technique (âgé de 18 ans ou plus)
- Adhérent volontaire

Déclare faire acte de candidature au Conseil d'Administration de l'E.D.V. GYM.

A Le Signature

POUVOIR

Mme, Mr : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Dans l'incapacité réelle de participer à l'assemblée générale du mercredi 16 novembre 2022, donne par la présente pouvoir à

Mme, Mr : _____

Pour me représenter et prendre en mes lieux et place toutes décisions, participer aux votes et orientations à définir au cours de cette assemblée.

A Le Signature

